

Maggie De Block propose une solution pour les numéros Inami

■ En 2017, les étudiants seront assurés d'un numéro Inami, mais les avancées sont cependant jugées insuffisantes.

Le gouvernement fédéral a approuvé vendredi sa solution dans le dossier des numéros Inami des étudiants en médecine.

Le lissage est maintenu

Les étudiants qui terminent leur cursus en 2017 recevront une attestation Inami et pourront dès lors entamer leur spécialisation ou leur formation de généraliste. Quant aux étudiants qui obtiendront leur diplôme en 2018, 2019 et 2020, ils recevront également une attestation s'il s'avère que les examens d'entrée organisés dans les deux Communautés sont bel et bien efficaces. Or, en Fédération Wallonie-Bruxelles, cet examen sera organisé pour la première fois en septembre. Et il est toujours possible qu'il soit recalé devant le Conseil d'Etat, s'inquiète Quentin Lamelyn, le président du Cium, le Comité inter-universitaire des étudiants en médecine.

Pour ce qui est des quotas pour les étudiants qui entament leur cursus en 2017, et seront donc diplômés en 2023, le gouvernement a suivi l'avis de la commission de planification de l'offre médicale. Selon elle, la Belgique aura besoin en 2023 de 1 445 nouveaux médecins. Soit 607 en Communauté française et 838 en Communauté flamande.

A partir des quotas de 2024, la commission de planification de l'offre médicale n'établira plus qu'un quota d'attestations pour l'ensemble du pays. La répartition entre francophones et néerlandophones sera fixée en fonction de la population, sur la base d'un calcul réalisé par la Cour des comptes.

Un lissage négatif sera par ailleurs appliqué pour les étudiants francophones afin de compenser le trop-

plein d'attestations délivrées dans les années antérieures. Le "surnombre" de médecins francophones s'établit à 1 531 unités. A partir du quota 2024, le nombre corrigé d'étudiants francophones effectivement autorisés à entamer un stage s'élèvera à 505. Pour le ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), le maintien de ce lissage est injustifiable alors que *"tous les indicateurs sont au rouge, que les pénuries de praticiens se font ressentir et que nous importons des médecins diplômés de l'étranger pour répondre à ces pénuries"*.

Trop peu de critères en 2024

De son côté, le doyen de la faculté de médecine de l'UCL, Dominique Van Pée, *"apprécie que la ministre ait respecté ses engagements et que les étudiants puissent bénéficier d'un peu plus de certitudes quant à leur avenir"*.

Il demande cependant à avoir plus de précisions pour comprendre le calcul qui définira la répartition des quotas à partir de l'année 2024. S'il ne s'appuie que sur le critère de population, il risque de ne pas répondre aux besoins du terrain.

D'autres critères doivent en effet être pris en compte avant de répartir les numéros Inami entre Communautés, soulignent à leur tour le Cium et le CDH. Ils évoquent notamment les critères de l'âge des médecins ou de la pauvreté de la population.

BdO

1 531

Médecins surnuméraires

Un lissage négatif sera appliqué pour compenser le nombre trop grand de francophones diplômés ces dernières années.